L'Ami de la Fédération

BUREAUX : NO. 75 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 9 FÉVRIER.

La fusion en France.

Une correspondance de Paris donne l'explication suivante de la fusion qui vient de s'opérer récemment entre les orléanistes et les républicains.

Les habiles orléanistes du centre droit sont réduits au dilemme, ou présidence de l'Assemblée constituante, ou nominations, à adopter ce que voulait M. Thiers, la seule forme de gouvernement possible :

La république.

Que de changements en moins de huit jours.

M. le duc de Broglie avait rêvé à gagner à sa cause M. le duc d'Audiffret-Pasquier, mais il ne l'a pas possédé bien longtemps.

M. le duc de Broglie a cherché même à s'assurer le concours de M. Batbie, président de la commission des Trente, mais ses efforts ont été inutiles et il ont abouti qu'à un refus très net.

C'est alors que M. le duc de Broglie eut l'idée de faire réunir les bureaux du centre droit et de la droite modérée, sous le nom Colbert. Déception complète : M. le duc d'Audiffret-Pasquier se montre tout à coup ferme et inébranlable défenseur de Septennat impersonnel ; tout en manifestant que la monarchie serait le gouvernement de son choix, il ne se montre pas hostile à la république de six ans et même plus si l'expérience est en sa faveur.

La nouvelle attitude si nette de M. le duc d'Audiffret-Pasquier provient d'une entrevue qu'il a eue peut-être avec M. le comte de Paris. Celui-ci, tant en son nom qu'en celui des autres membres de sa famille, aurait déclaré qu'un ministère de Broglie-de Fourton ne conduirait qu'à l'exode, et qu'il fallait à tout prix l'éviter. M. le comte de Ségur, ami intime du comte de Paris et neveu du duc d'Audiffret-Pasquier, puisqu'il est le cousin de M. Casimir Périer, assistait à l'entrevue.

Le comte de Paris a déclaré à M. d'Audiffret-Pasquier qu'il fallait à tout prix chercher à former une majorité sur le terrain de l'organisation des pouvoirs et maréchal de Mac-Mahon avec transmission des pouvoirs en cas de vacance de la présidence, mais avec révision obligatoire en 1880.

C'est cette entrevue qui a déterminé M. le duc d'Audiffret-Pasquier à se prononcer si énergiquement dans la réunion d'avant-hier et à parler dans les termes exacts du fait de la lettre du 27 octobre de M. le comte de Chambord.

Un dernier effort a été tenté hier ; des députés de l'extrême droite, de la droite modérée et du centre droit se sont réunis aux Réservoirs. Tous les membres du Cercle de l'Union des Réservoirs étaient convoqués par lettres.

Le résultat de cette conférence a été de creuser le fossé non-seulement entre les royalistes de l'extrême droite et les royalistes du centre droit, mais encore entre les membres de la droite modérée.

M. Batbie, qui a refusé catégoriquement son concours à M. le duc de Broglie, s'est volontairement abstenu d'aller à la réunion d'hier aux Réservoirs, quoique convoqué par lettre. Attendra-t-il la solution du bien autre cœur qui se prononcera plus nettement encore ? C'est ce que nous apprendrons bientôt.

Mais ce qui a d'Audiffret-Pasquier d'inquiétant, c'est, samedi, chez M. Casimir Périer avec d'autres membres du centre gauche et du centre droit, tous également d'accord pour la république de six ans, mais avec révision obligatoire en 1880.

M. Casimir Périer expliquant à ses visiteurs le projet qu'il a obtenu d'accord avec M. Dufaure et que vous ai transmis il y a trois ou quatre semaines comme devant paraître en temps et lieu, et maintenant :

Qu'en cas de vacance de la présidence de la république, le président qui serait nommé, ne le serait que pour le temps restant à courir, pour lequel le prédécesseur avait été élu.

Qu'à chaque époque de renouvellement du président de la république, une demande de révision pourrait être soumise au Congrès, si deux membres des deux Chambres en faisaient la demande.

Qu'en cas où le Congrès à la majorité adoptait le principe d'une revision, celle-ci se ferait par une Assemblée spéciale.

Nous voyons de M. Casimir Périer, membre éminent de l'histoire d'Autriche avoir entendu nos critiques sur les amendements des députés du centre droit visant la revision obligatoire en 1880 et sur du moins en cas de vacuité la revision facultative dans la forme qu'indique le projet Dufaure-Périer, vient d'écrit.

Messieurs, vous êtes plus près de vous entendre que vous ne le pensez ; il est seulement de trouver la formule qui satisfasse tout le monde ; tous le doivent se tenir sur le terrain de l'organisation et la revision facultative. Or, comme vous, je n'ai en cet bien près de constitutionnel, et je ne goûte pas que les formalités, le jeu, ment de la discussion vous soient parfaitement d'avoir.

LE ROI ALPHONSE A BARCELONE.

L'arrivée de Barcelone, en dépit du froid, donne le coup d'œil saisissant qui entre qu'on dans cette ville.

L'année en ma a Barcelone, la ville, dit-on, a la plus républicaine d'Espagne, et cependant il était bien clair, le jeune de Bourbon pas les Espagnols. Il y a tout un ensemble, et les cris, enthousiastes, sympathiques, en faveur du roi Alphonse XII, à Barcelone, a été la véritable fête.

Le roi est d'abord passé sous une arc de triomphe du quai pour la représentation et le dais de la Lonja, où il a reçu une allocution à laquelle il a répondu par quelques paroles, puisqu'il monte, a cheval, avant pour escorte douze cent quarante cavaliers.

La foule se pressait tellement à son arrivée qu'il pendant quelques instants, il a été littéralement impossible de la faire passer. C'est seulement lorsqu'il eut obtenu le calme et le silence, que le roi a pu, par quelques paroles, puisqu'il monte, a cheval, avant pour escorte douze cent quarante cavaliers.

Le roi a pu, par quelques paroles, puisqu'il monte, a cheval, avant pour escorte douze cent quarante cavaliers.

Un dernier effort a été tenté hier ; des députés de l'extrême droite, de la droite modérée et du centre droit se sont réunis aux Réservoirs. Tous les membres du Cercle de l'Union des Réservoirs étaient convoqués par lettres.

Le résultat de cette conférence a été de creuser le fossé non-seulement entre les royalistes de l'extrême droite et les royalistes du centre droit, mais encore entre les membres de la droite modérée.

M. Batbie, qui a refusé catégoriquement son concours à M. le duc de Broglie, s'est volontairement abstenu d'aller à la réunion d'hier aux Réservoirs, quoique convoqué par lettre. Attendra-t-il la solution du bien autre cœur qui se prononcera plus nettement encore ? C'est ce que nous apprendrons bientôt.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier d'inquiétant, c'est, samedi, chez M. Casimir Périer avec d'autres membres du centre gauche et du centre droit, tous également d'accord pour la république de six ans, mais avec révision obligatoire en 1880.

M. Casimir Périer expliquant à ses visiteurs le projet qu'il a obtenu d'accord avec M. Dufaure et que vous ai transmis il y a trois ou quatre semaines comme devant paraître en temps et lieu, et maintenant :

Qu'en cas de vacance de la présidence de la république, le président qui serait nommé, ne le serait que pour le temps restant à courir, pour lequel le prédécesseur avait été élu.

Qu'à chaque époque de renouvellement du président de la république, une demande de révision pourrait être soumise au Congrès, si deux membres des deux Chambres en faisaient la demande.

Qu'en cas où le Congrès à la majorité adoptait le principe d'une revision, celle-ci se ferait par une Assemblée spéciale.

Nous voyons de M. Casimir Périer, membre éminent de l'histoire d'Autriche avoir entendu nos critiques sur les amendements des députés du centre droit visant la revision obligatoire en 1880 et sur du moins en cas de vacuité la revision facultative dans la forme qu'indique le projet Dufaure-Périer, vient d'écrit.

Messieurs, vous êtes plus près de vous entendre que vous ne le pensez ; il est seulement de trouver la formule qui satisfasse tout le monde ; tous le doivent se tenir sur le terrain de l'organisation et la revision facultative. Or, comme vous, je n'ai en cet bien près de constitutionnel, et je ne goûte pas que les formalités, le jeu, ment de la discussion vous soient parfaitement d'avoir.

LE ROI ALPHONSE A BARCELONE.

L'arrivée de Barcelone, en dépit du froid, donne le coup d'œil saisissant qui entre qu'on dans cette ville.

L'année en ma a Barcelone, la ville, dit-on, a la plus républicaine d'Espagne, et cependant il était bien clair, le jeune de Bourbon pas les Espagnols. Il y a tout un ensemble, et les cris, enthousiastes, sympathiques, en faveur du roi Alphonse XII, à Barcelone, a été la véritable fête.

Le roi est d'abord passé sous une arc de triomphe du quai pour la représentation et le dais de la Lonja, où il a reçu une allocution à laquelle il a répondu par quelques paroles, puisqu'il monte, a cheval, avant pour escorte douze cent quarante cavaliers.

La foule se pressait tellement à son arrivée qu'il pendant quelques instants, il a été littéralement impossible de la faire passer. C'est seulement lorsqu'il eut obtenu le calme et le silence, que le roi a pu, par quelques paroles, puisqu'il monte, a cheval, avant pour escorte douze cent quarante cavaliers.

Le roi a pu, par quelques paroles, puisqu'il monte, a cheval, avant pour escorte douze cent quarante cavaliers.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de revoir à la Nouvelle-Orléans même, dès le 1er janvier 1875, d'après la loi votée par le Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de rembourser, on de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par ap pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

CONGRES.

Déclaration des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis; voici les faits :

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106, (Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent — 56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston, lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem, et M. E. Flood sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée :

"Il est résolu que M. Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John E. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés non membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges — mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces conservateurs, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des sièges cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant :

L. A. Wiltz.....55.
W. Hahn.....9.
En blanc.....1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'élevait aucune objection ni aucune dispute relativement au quorum, lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux en sortirent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 70, y compris MM. Baker, Denny, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'être M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat et à la Législature. Voir les articles 17, 20, 24 et 40 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, et les sections 44 de la loi de 1872 et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité en sera sur les élections et les fraudes fut nommé, il se composait de MM. Dupre, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes s'avancait dans la partie de la salle où les conservateurs avaient engagé des discussions amicales avec le sergent d'armes et ses deux assistants. Voyant que les sièges des huissiers allaient être prises, les conservateurs se précipitèrent sur les armes et s'emparèrent de leurs fusils. Alors, afin d'éviter de nouvelles effusions de sang, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps auparavant, s'était avancé dans la salle, ordonna à ses soldats, fut immédiatement exécuté. Alors, l'Orateur de Trobriand, à la requête des conservateurs, m'a dit : Je vous ai envoyé chercher pour vous dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane a été dissoute par ordre du Président